

# CONSTRUCTION DE L'ACADÉMIE DE NORMANDIE

## Projet d'organisation des services académiques

DEPATSS/DEPAP

### Mode d'organisation

Les périmètres de gestion des personnels restant inchangés jusqu'en 2022, une organisation en bi-site est envisagée pour cette division.

Les bureaux gardent leurs attributions actuelles.

Compte tenu des évolutions réglementaires nationales, les dossiers relatifs aux accidents du travail et aux retraites continueront à relever du périmètre, respectivement, de la DEPAP (Caen) et du DIPAAC et du pôle pensions à Rouen.

Des ajustements organisationnels mineurs peuvent intervenir, dans le respect des périmètres actuels, pour faciliter le travail harmonisé entre les collègues : rechercher autant que faire se peut, la spécialisation thématique sur des dossiers ponctuels selon l'expertise disponible sur l'un ou l'autre site (exemple campagne de recrutement des BOE).

### Pilotage

Un chef(fe) sur l'un des sites et un adjoint(e) sur le second site.

### Priorités de gouvernance

#### Priorités RS 2020 :

En prenant appui sur les travaux de convergence et sur les notes produites par les équipes, les priorités porteront sur :

- Une convergence totale des pratiques et convergence des outils dans la perspective 2022 ;
- L'adoption d'un même calendrier de gestion dès la rentrée scolaire 2020 ;
- Le rapprochement des processus de gestion sur les deux périmètres académiques ;
- Des circulaires académiques communes (démarche déjà en vigueur).

Articulation à construire avec le dispositif de GRH de proximité.